

d'entraîner les canadiens à émigrer. Cette loi si longtemps désirée a reçu sa première lecture. Elle soumet à une pénalité de cent piastres les agents des voies ferrées de pays étrangers qui engagent nos compatriotes, par de fausses représentations aux Etats-Unis. Il est grandement temps qu'il en soit ainsi, car, à l'heure qu'il est, nous ne pouvons compter sur ceux qui sont à notre service. Au plus fort des récoltes, pour peu que cela continue, le cultivateur se verra incapable d'en opérer les travaux, par le manque de bras. Du jour au lendemain, sans même en recevoir avis, le cultivateur verra son ouvrier quitter la ferme, pour prendre le chemin des Etats-Unis.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Canadien* :

" M. Orton, député conservateur du Haut-Canada, a déposé hier, un projet de loi contre les " embaucheurs ", ces êtres, sans cœur et sans patriotisme, qui pour quelques misérables écus, passent leur temps à courir dans les campagnes afin d'engager les Canadiens à émigrer aux Etats-Unis. Ces gens sont ordinairement, si non toujours, les agents des chemins de fer américains. Leur infâme trafic a été souvent et sévèrement condamné, non-seulement par la presse de la province de Québec, mais aussi par plusieurs journaux français publiés aux Etats-Unis. M. Orton a bien fait de saisir le parlement de cette question, et il peut espérer que les députés de notre province, appuieront toute mesure de rigueur que l'on proposera contre les embaucheurs. "

Fromagerie à St-Denis de Kamouraska.—On nous informe que l'on est à prendre des arrangements dans le but d'établir une fromagerie dans cette paroisse. M. A.-E. Barnard, directeur de l'agriculture, était il y a quelques jours à St-Denis, pour y jeter les premières bases d'une association de cultivateurs.

Manufacture de sucre de betteraves de Farnham.—Les directeurs de la manufacture de sucre de betteraves de Farnham ont résolu de porter à 200 tonnes la consommation journalière de la betterave à sucre ; on sait qu'elle ne devait être que de 100 tonnes dans la principe. Des machines à cet effet ont été commandées en Allemagne, au coût de \$60,000 et seront installées dès le printemps. La compagnie devra porter de 1,500 à 2,000 le nombre d'arpents consacrés à la culture de la betterave.

RECETTES

Moyen pour détruire les chardons, les orties, les ronces, etc.

Une foule de mauvaises plantes croissent sur le bord des terres, telles que les chardons, les orties, les ronces, etc. ; pour détruire ces plantes dans un terrain qui n'est pas soumis à des labours, il suffit de les couper plusieurs fois au collet pendant l'époque de leur végétation, et cette plante périra inévitablement. Le moyen est simple facile et peu dispendieux.

Le lait de beurre.

Les personnes qui ne sont point dans l'habitude de boire du lait de beurre, en trouvent le goût désagréable, car ce liquide est un peu acide, vu la présence de l'acide lactique qu'il contient. Le lait de beurre est peu nutritif, mais son acide lactique favorise la digestion de la nourriture que l'on prend. Ceux donc qui souffrent parfois d'indigestions feraient bien de boire du lait de beurre à leur repas.

EN VENTE

Au Bureau de la " Gazette des Campagnes " :

LE MOUTON
OU
TRAITÉ PRATIQUE
SUR
L'ELEVAGE DES MOUTONS
EN
CANADA
Par EUGÈNE CASGRAIN
Prix : 15 centins.

A VENDRE

Détail Ayrshire, Cochons Berkshire, races pures,
S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,
16, Rue St-Jacques, Montréal

PETIT TRAITÉ

SUR LA

CULTURE DU TABAC

PAR

Ls. N. GAUVREAU, Ecr. N. P.

Membre du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

En vente au Bureau de la *Gazette des Campagnes*.

Cette deuxième édition du " Petit traité d'agriculture, " par Ls. N. Gauvreau, écr., a été considérablement augmentée et offre tous les renseignements désirables quant aux meilleurs moyens à prendre pour bien cultiver le tabac.—Prix : 10 cents.

GRAINES DE TABAC à vendre aussi au Bureau de la *Gazette des Campagnes*.—Prix : 5 cts le paquet.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE KAMOURASKA }

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS, adressées à Joseph Sirois, Ecr., Préfet, à Ste. Anne de la Pocatière, et endossées " Soumissions pour vote de sûreté et autres améliorations, " seront reçues jusqu'au dix Avril prochain, exclusivement, pour la construction d'une voute de sûreté dans la bâtisse destinée au bureau d'enregistrement, à Kamouraska, avec certaines autres améliorations à faire à la dite bâtisse.

Tous les matériaux nécessaires aux travaux à faire seront fournis par l'entrepreneur.

Les travaux devront être livrables au 15 Août prochain.

L'entrepreneur devra fournir caution acceptable pour la bonne exécution des ouvrages.

L'on ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Pour les détails s'adresser à Joseph Sirois, Ecr., Préfet, à Ste. Anne de la Pocatière susdite.

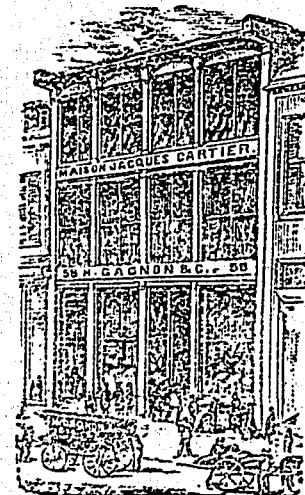
ALFRED POTVIN,

Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal
du comté de Kamouraska.

Ste-Anne de la Pocatière
17 Mars 1881.

MAISON JACQUES CARTIER

NO. 58,
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUÉBEC.



NO. 58
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUÉBEC.